Statement

Department of External Affairs



Discours
Ministère des

Ministère des Affaires extérieures

88/11

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

Notes pour une allocution de

l'honorable Pat Carney,

ministre du Commerce extérieur,

à une réunion de la Chambre de commerce de Nanaimo et à une réunion de la Chambre de commerce de Victoria

NANAIMO, VICTORIA, C.-B. Le 15 février 1988

> Minister for International Trade

Ministre du Commerce extérieur



Bonjour, Mesdames et Messieurs,

Je suis ici avec l'équipe d'experts du Bureau des négociations commerciales parce que c'est pour moi le moment ou jamais de m'adresser à vous, entrepreneurs et gens d'affaires de la province.

C'est vous qui allez faire de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis une réalité.

Je suis ici également pour vous dire que le gouvernement du Canada appuie à cent pour cent vos efforts en vue de relever le défi créé par le libre-échange et de tirer avantage des possibilités qu'il suscite.

Certaines gens voient à tort, dans l'Accord de libre-échange, un exercice purement nord-américain. Ils critiquent le gouvernement qui, selon eux, voit les réalités économiques par le petit bout de la lorgnette.

Ces personnes méconnaissent le fait qu'un accès garanti au marché américain est la clé de la compétitivité internationale du Canada, non seulement en Amérique du Nord, mais sur les marchés du monde entier.

Nul n'est plus conscient de ce fait que les entrepreneurs et les gens d'affaires de la Colombie-Britannique qui veulent élargir leurs activités sur les marchés de l'Asie.

Le Premier ministre, tous mes collègues du Cabinet et moi-même avons foi envers les Canadiens, en leur esprit d'entreprise, en leur compétitivité et en leur capacité d'innover.

Au moment où commençaient nos négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis, certaines gens disaient que le libre-échange était un saut dans l'inconnu. À mon avis, c'était plutôt un acte de foi, fondé sur la confiance envers les Canadiens et sur la connaissance de leurs capacités.

Cette attitude positive a inspiré toutes nos politiques économiques et nos initiatives.

Avec l'appui du Premier ministre et de tous mes collègues, j'ai négocié l'Accord de l'Ouest avec les provinces productrices d'énergie de cette région. Non seulement cet accord a-t-il éliminé les aspects du Programme énergétique national qui causaient tant de préjudices aux intérêts de l'Ouest, mais il a rendu le secteur de l'énergie à des Canadiens entreprenants, en l'ôtant des mains des technocrates et des bureaucrates d'Ottawa.

Nous avons déréglementé les transports, ce qui est un autre acte de foi envers des Canadiens pleins d'initiative.

Nous avons éliminé l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui avait détourné des investisseurs étrangers, et nous l'avons remplacé par Investissement Canada, qui a le mandat de promouvoir l'investissement dans ce pays.

Les investisseurs du monde entier découvrent un "nouveau Canada". Ce sont les mots de M. Minora Kanao, qui a dirigé une mission commerciale japonaise de haut niveau au Canada. La mission Kanao a déclaré, entre autres, qu'elle avait trouvé un nouvel esprit de réconciliation nationale, un meilleur climat en ce qui concerne la main-d'oeuvre, et une attitude favorable envers l'investissement étranger au Canada.

Le résultat?

En 1986, nous avons atteint le chiffre record de 7,5 milliards de dollars d'investissements étrangers directs. Cette même année, nous avons aussi enregistré pour 26 milliards de nouveaux investissements de portefeuille par des étrangers.

Ces chiffres donnent d'autant plus de satisfaction que l'investissement représente un vote de confiance envers le Canada, envers sa forte performance économique d'aujourd'hui et son avenir dynamique.

En septembre 1984, les Canadiens nous ont lancé un message énergique et clair.

"Mettez-vous à reconstruire le Canada."

C'est exactement ce que nous avons fait.

Comme l'a fait observer le ministre des Finances dans son discours sur le budget, la semaine dernière, le Canada a eu l'économie la plus performante de tous les pays industrialisés de l'Ouest.

- o Nous sommes au tout premier rang par notre croissance économique depuis 1984.
- o Nous sommes les premiers par la croissance de l'emploi: plus de 1 150 000 emplois ont été créés depuis que nous sommes au pouvoir. Et, contrairement aux bafouillages de l'opposition, ces emplois ont été pour la plupart des emplois bien rémunérés, à plein temps, dans chaque secteur de l'économie.
- o Ici, en Colombie-Britannique, 140 000 emplois ont été créés depuis septembre 1984. Au cours des 40 mois qui se sont écoulés depuis septembre 1984, on a créé cinq fois plus d'emplois qu'entre les élections de 1980 et 1984. Et, une

fois de plus, il s'agit d'emplois bien rémunérés, à plein temps, dans la construction, le secteur des ressources, l'investissement, les industries de fabrication et de haute technologie.

- O La croissance économique a été encore plus équilibrée l'an dernier -- le chômage a effectivement baissé dans les 10 provinces.
- o Ici, en Colombie-Britannique, le chômage, qui était de 15,1 % du moment des élections, est tombé à 10,1 %, soit une baisse de 5 points de pourcentage.

>

>

۶

>

>

}

Þ

!

>

Þ

▶

>

۲

۱

- o Les taux d'hypothèque ont diminué de 3 points de pourcentage, ce qui a économisé aux propriétaires de maison 1 200 \$ par an sur une hypothèque de 50 000 \$ et a aidé les entreprises à se développer, partout au pays. Les mises en chantier de logements, en 1987, étaient en progression de 40 % par rapport à 1986, de 64 % par rapport à 1985, et de 92 % en comparaison de 1984.
 - o L'inflation est maîtrisée. Ici, en Colombie-Britannique, l'inflation est en dessous de la moyenne de 4,2 %, et Victoria connaît l'un des taux les plus faibles du pays, soit 3,5 %. Une inflation moindre signifie des prix moins élevés pour tous les consommateurs, et cela aide particulièrement les Canadiens à faible revenu et les personnes âgées.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est un élément vital du programme économique du gouvernement qui vise à bâtir le Canada du 21^e siècle.

Les consommateurs canadiens ont beaucoup à gagner de l'Accord.

Une étude technique sur les effets de l'Accord, que vient de rendre publique mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, énumère un certain nombre d'avantages que le libre-échange doit apporter aux consommateurs. Selon cette étude, lorsque l'Accord sera entièrement mis en oeuvre:

- o le coût de la vie des Canadiens à faible revenu, diminuera de trois pour cent, celui des Canadiens à revenu moyen ou élevé, de deux pour cent;
- o la famille typique à revenu moyen paiera 8 000 \$ de moins pour établir son foyer et le meubler; et
- o la concurrence accrue améliorera les prix, la qualité et la diversité des produits de consommation.

Quelle que soit notre profession, nous sommes tous des consommateurs. Nous aurons tous à gagner de la mise en oeuvre de l'Accord.

Au cours des ateliers de ce matin, vous avez discuté de façon détaillée des modalités de l'Accord. Vous avez pu poser des questions techniques qui se rattachent à votre secteur d'affaires. Vous avez pu découvrir exactement ce dont le Canada et les États-Unis sont convenus. En bref, nous avons décidé:

- o d'éliminer progressivement tous les tarifs douaniers entre nous d'ici 1988;
- o d'établir des règles innovatrices pour le commerce des services, élément du commerce extérieur qui connaît la croissance la plus rapide. L'Accord rendra plus facile le passage de la frontière et l'admission temporaire aux États-Unis, ce que certains d'entre vous ne manquerez pas d'apprécier;
- o d'élargir les possibilités de concurrencer les entrepreneurs de l'autre pays pour obtenir des marchés de l'État; et
- o d'établir des moyens efficaces de régler les différends commerciaux entre nos deux pays, ce qui comprend un mécanisme binational de règlement obligatoire des différends qui ont trait aux droits compensatoires et aux mesures antidumping et de sauvegarde des importations.

Qu'est-ce que cela représente pour la Colombie-Britannique?

En 1986, la province a exporté pour 13,5 milliards de dollars de marchandises. Le marché américain comptait pour 51 % ou 6,3 milliards de ses exportations.

L'Accord de libre-échange signifie de nouvelles possibilités en matière d'emploi et de croissance économique dans la province. Cela signifie également davantage de possibilités de diversifier la base industrielle de la province, objectif recherché de longue date par tous les gens de la Colombie-Britannique.

D'une façon plus précise, trois éléments de l'Accord sont d'une importance particulière pour les entrepreneurs et les gens d'affaires de la Colombie-Britannique:

- o l'élimination des droits de douane;
- o les nouveaux moyens de régler les différends commerciaux; et
- o un commerce plus libre dans les secteurs de la foresterie, de l'agriculture et de l'énergie.

En éliminant tous les droits de douane d'ici 1998, l'Accord offrira aux entrepreneurs de la C.B. des intrants meilleur marché, ce qui entraînera des coûts de production moins élevés et une meilleure compétitivité pour ce qui est des prix.

L'élimination des tarifs douaniers vous donne aussi la possibilité de vous lancer sur des marchés beaucoup plus grands. Si vous êtes fabricant, vous pourrez fabriquer un produit en beaucoup plus grande quantité. Cela vous permettra de rationaliser et de moderniser vos opérations et d'être encore plus compétitifs, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier.

En Colombie-Britannique, les dispositions de l'Accord qui ont trait au règlement des différends sont accueillies avec particulièrement d'enthousiasme.

Les habitants de la Colombie-Britannique ont peut-être été, plus que quiconque dans ce pays, victimes de l'application injuste de la législation américaine en matière de recours commerciaux.

Notre objectif au cours des négociations a été de remplacer ce qui était en train de devenir la suprématie des groupes de pression par la primauté du droit. Nous avons ardemment défendu nos intérêts.

L'Accord établit des moyens binationaux de règlement des différends commerciaux comme l'affaire du bois d'oeuvre résineux. À l'avenir, les Canadiens, comme les Américains, soumettront leurs différends commerciaux à l'arbitrage d'un président impartial.

Si nous ne pouvons refaire l'histoire, nous pouvons empêcher qu'elle ne se répète.

Une fois l'Accord mis en oeuvre, vous pourrez, en cas de différend, faire appel à un groupe spécial, binational et impartial. Vous ne devrez plus vous tenir sur vos gardes ou craindre d'avoir trop de succès sur le marché américain.

Si vous vous en tenez aux règles du jeu et si vous arrivez à obtenir une part du marché américain, vous serez à l'abri de toute tentative de harcèlement de la part de vos concurrents américains.

L'accès plus sûr et plus prévisible au marché le plus prospère du monde permettra aux habitants de cette province de diversifier leur base industrielle.

Il est aussi important pour l'essentiel de l'économie de la Colombie-Britannique - les produits forestiers.

Les produits forestiers représentent 45 % des exportations de la province. Comme vous le savez, les mesures commerciales adoptées par les Américains ont particulièrement nui à cette industrie. Les dispositions relatives au règlement des différends contribueront considérablement à la création d'un environnement rationnel et sûr pour nos exportations de produits forestiers.

Outre qu'il ouvre de plus grands débouchés à l'exportation des produits forestiers, l'Accord permettra d'exporter de nouveau en franchise les bardeaux de cèdre rouge de l'Ouest, une fois éliminés les droits de douane exceptionnels actuels. L'Accord prévoit également que le Canada peut maintenir ses contrôles sur les exportations de billes, ce qui permettra de protéger les emplois dans les scieries de la Colombie-Britannique.

L'agriculture est également une industrie importante dans cette province. L'Accord établit un ensemble de mesures destinées à libéraliser le commerce. Un grand nombre de ces mesures visent des produits particuliers.

Par exemple, chaque partie a exempté l'autre des restrictions prévues dans sa législation en ce qui concerne l'importation de viande. Ce qui signifie que le libre-échange s'appliquera dorénavant au boeuf et au veau.

L'Accord assure une protection spéciale aux producteurs de fruits et légumes de la Colombie-Britannique. Nous pourrons, pendant 20 ans, appliquer des droits de douane spéciaux en cas de baisse anormale des prix.

L'Accord élimine progressivement les mesures protectrices de fixation des prix et d'inscription au catalogue des vins et spiritueux, tout en protégeant les établissements vinicoles domaniaux de la Colombie-Britannique. Nous nous efforçons ardemment, avec le gouvernement provincial et les représentants de l'industrie, de mettre au point un ensemble de mesures spéciales d'ajustement à l'intention des viticulteurs et de l'industrie vinicole de la Colombie-Britannique.

L'Accord renforcera la capacité qu'a actuellement l'industrie de l'énergie de la Colombie-Britannique de se développer, d'engendrer des revenus plus importants et de créer des emplois. Il permettra aussi de créer un environnement plus stable pour l'investissement dans des projets énergétiques - ce qui non seulement avantagera les citoyens de cette province, mais renforcera aussi la sécurité de tous les Canadiens sur le plan de l'énergie.

La Colombie-Britannique se voit, en vertu de l'Accord, garantir ses exportations d'énergie hydro-électrique aux États de l'Ouest. Les États-Unis obligeront la Bonneville Power Administration à accorder à Bristish Columbia Hydro le

même accès aux lignes de transport d'énergie qu'elle accorde actuellement aux services publics américains, situés en dehors du Nord-Ouest des États-Unis.

Finalement, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis crée un environnement stable et ouvert, où toutes les industries de la Colombie-Britannique - dans les secteurs des ressources, des services et manufacturier - ont tout à gagner.

Le succès ne s'en trouve pas pour autant garanti. La croissance et la prospérité non plus. Cela dépendra de vous, de votre compétitivité, de votre créativité et de votre esprit d'entreprise.

Vous pouvez vous dire:

"Tout cela est bien beau mais que fait le gouvernement pour m'aider et pour aider mon entreprise à s'adapter à ce nouvel environnement?"

J'ai dit dans mon introduction que le gouvernement vous appuie à cent pour cent. Nous sommes là pour vous fournir l'aide dont vous avez besoin afin de faire face aux problèmes du libre-échange et de tirer parti des débouchés auxquels il donnera naissance.

J'ai déjà mentionné que nous sommes actuellement en train de mettre au point un programme visant à aider les viticulteurs et l'industrie vinicole à s'adapter et à s'ajuster conformément à leurs besoins.

Plusieurs organismes et programmes sont déjà en place pour aider les exportateurs canadiens: la Société pour l'expansion des exportations, la Corporation commerciale canadienne et le Programme de développement des marchés d'exportation.

Des agents commerciaux faisant partie de l'important réseau de missions que nous avons aux États-Unis sont prêts à vous servir à n'importe quel moment et sont des sources d'information et d'expertise extrêmement précieuses. Des agents commerciaux travaillent également pour les bureaux régionaux dans tout le pays. Ici, en Colombie-Britannique, il y en a dans les bureaux du MEIR à Vancouver, Victoria et Prince George. Les bureaux de la BFD prêtent également leur concours dans toute la province.

Cependant, nous pouvons à notre avis, faire plus, bien plus pour vous dans le domaine des exportations, surtout compte tenu des problèmes et des débouchés qui découlent de l'Accord de libre-échange.

Dans nos efforts en vue de mettre au point de meilleurs programmes et services à l'exportation, nous nous sommes fondés sur trois principes: l'information, l'accessibilité et l'aspect pratique.

- o Information: nous voulons vous donner des informations qui vous permettront de recenser les débouchés et de vous tenir au courant des programmes et services gouvernementaux d'aide à l'exportation de façon à ce que vous puissiez tirer pleinement parti de ces débouchés.
- o Accessibilité: peu importe l'endroit où vous habitez, nous voulons que vous ayez facilement accès à nos programmes et services d'exportation. Vous ne devriez pas être obligés d'écrire à Ottawa chaque fois que vous avez besoin de renseignements ou d'avis.
- o Sens pratique: nos programmes et services doivent avant tout répondre à vos besoins sur le plan pratique.

Partant de ces trois principes, nous étudions actuellement certaines initiatives ayant pour but:

- o Le renforcement et la consolidation de tous les programmes et services fédéraux d'exportation offerts dans les bureaux régionaux. Nous voulons assurer de meilleurs services d'information à toutes les régions du Canada, mieux pouvoir vous servir et faire en sorte que nos bureaux régionaux soient davantage tournés vers les exportations;
- o L'expansion des programmes de formation et d'enseignement en marketing, comme celui des Centres d'études en administration internationale. Nous étudions la possibilité d'augmenter le nombre de centres et d'introduire de nouveaux éléments, par exemple un programme destiné à préparer les entreprises - des petites aux moyennes - au marketing international, et à les aider à engager des personnes possédant une formation et une certaine expertise dans ce domaine; et
- o L'affectation de délégués commerciaux dans tout le pays, auprès des bureaux régionaux, avec pour mandat précis de fournir des renseignements, des avis et de l'aide aux entrepreneurs en ce qui concerne le marché américain.
- Il est toujours difficile de mettre au point et en place ce genre de services. Cela ne peut certes pas se faire du jour au lendemain. Le point important est que nous reconnaissions la nécessité d'améliorer nos programmes et nos services d'exportation.

Dans ce sens, non seulement nous vous appuyons à cent pour cent, mais nous sommes à cent pour cent avec vous, au Canada et dans toutes nos missions à l'étranger.

Certains ont déclaré que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est bien plus qu'un accord commercial.

Ils ont raison.

Comme le Premier ministre l'a déclaré, je vois dans cette initiative:

"... une déclaration de confiance en nous-mêmes, de confiance en notre capacité de rivaliser avec les meilleurs au monde ..."

En fait, l'ensemble des politiques économiques que nous avons introduites depuis 1984 sont une déclaration de cette confiance en nous-mêmes.

Cette confiance est essentielle à notre destin.

Pourquoi? Parce qu'il n'y a tout simplement pas de place pour les timides dans une économie aussi concurrentielle que celle de notre monde actuel.

Merci.